

SIÈGE SOCIAL

4906, boul. Gouin Est
Montréal (Québec) H1G 1A4

Téléphone : 514 328-7774
Télécopieur : 514 328-0889
Sans frais : 1 800 361-3559



www.sapscq.com

Communiqué pour affichage

Montréal, le 3 novembre 2020

À : TOUS LES MEMBRES DU SYNDICAT DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS DU QUÉBEC (SAPSCQ-CSN)

DE : GUERTY GÉNÉUS, 2^e VICE-PRÉSIDENTE – RESPONSABLE DES DOSSIERS DE GRIEFS ET D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

OBJET : COVID-19 ET CNESST

Chers membres,

La situation de la pandémie du coronavirus évolue constamment. Le SAPSCQ tient à informer les membres que nous suivons la situation de très près. Dans le contexte actuel, plusieurs mesures et procédures ont été mises en place afin de vous protéger et d'assurer la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs. D'ailleurs, chaque détention doit avoir mis en place une équipe paritaire de traçage afin de limiter la propagation du virus face à une déclaration éventuelle de cas positifs dans vos lieux de travail.

RECOMMANDATIONS POUR LES ASC AYANT CONTRACTÉ LA COVID-19

En matière de norme de travail, un travailleur qui contracte le coronavirus (COVID-19) par une **exposition dans son milieu de travail doit savoir** qu'une indemnisation est possible.

Cependant, le travailleur doit consulter un médecin pour **obtenir une attestation médicale confirmant le diagnostic**. Exceptionnellement, la CNESST peut aussi traiter une réclamation pour une infection confirmée ou probable à la COVID -19 lorsque le travailleur remplit le **formulaire Réclamation du travailleur (RTR)**. Toutefois, certains critères s'appliquent. Sachez que cette demande peut se faire en ligne via **Mon Espace CNESST**.

Nous vous invitons à consulter le site suivant : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/coronavirus.aspx>

Enfin, le SAPSCQ tient à saluer l'immense travail que vous faites et nous vous encourageons à continuer d'appliquer toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé et la sécurité de toutes et tous.

Solidairement vôtre,

Guerty Génésus
2^e vice-présidente – responsable des dossiers de griefs et d'accidents du travail

GG/jz